

Paimpol, le 21 Mai 2021

Le Directeur



Aux résidents,
Aux référents familiaux

OBJET : Evolution des conditions de visites et des sorties à compter du 21 Mai 2021

Madame, Monsieur,

Suite au protocole ministériel du 17 Mai 2021 instaurant une nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les EHPAD et USLD, et compte tenu de la couverture vaccinale des résidents, les mesures d'assouplissement sont les suivantes, **à compter du Vendredi 21 Mai 2021** :

Les visites au sein de la résidence

- ✚ Les visites pourront avoir lieu 7j/7, de 13h à 18h (fermeture de la résidence à 18h), sans rendez-vous préalable
- ✚ Deux visiteurs simultanés par résident par visite
- ✚ Les mesures de sécurité continuent de s'appliquer, les visiteurs seront donc accueillis par un professionnel dédié aux visites qui s'assurera du port du masque, de la désinfection des mains et prendra la température. Chaque visiteur devra remplir un auto-questionnaire et le registre de traçabilité à l'entrée de la résidence
- ✚ Les visiteurs mineurs en capacité de porter le masque sont autorisés
- ✚ La visite aura lieu dans la chambre du résident, porte ouverte, ou dans les parcs et jardins de l'établissement.
- ✚ Les regroupements de visiteurs et de résidents dans les espaces collectifs et les espaces extérieurs de la résidence sont interdits afin de respecter les gestes barrières
- ✚ Les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours même en cas de test négatif.

Les promenades aux alentours et en espaces extérieurs de la résidence

- ✚ Elles sont possibles dans le respect des gestes barrières.

Les sorties des résidents dans la famille

- ✚ Ces sorties sont autorisées, après appréciation de la situation au cas par cas par le médecin de la résidence et font l'objet de la signature d'une Charte d'engagement
- ✚ Durant cette sortie, il sera nécessaire de respecter strictement les mesures barrières
- ✚ Pour les résidents protégés par une vaccination complète ou immunisés par une infection récente, aucun test RT-PCR ne sera réalisé auprès du résident au moment de son retour au sein de la résidence, sauf en cas de contact à risque avéré (test+ isolement de 7 jours).
- ✚ Pour les résidents non protégés encore par une vaccination complète, le résident ou son référents/personne de confiance/représentant légal, sera informé des risques encourus et de la

nécessité de respecter strictement les mesures barrières. Au retour du résident, un test RT-PCR sera proposé au résident à J+4 et J+7 et les contacts avec les autres résidents seront limités pendant 7 jours

Maintien des règles générales d'organisation et d'hygiène spécifique à la situation pandémique actuelle

- ✚ Maintien de l'ensemble des gestes barrières pour l'ensemble des résidents, professionnels et des visiteurs quel que soit leur statut vaccinal
- ✚ Maintien de la zone de désinfection à l'entrée de la résidence (désinfection des mains et des objets sources de contamination)
- ✚ Maintien des mesures de gestion collective des locaux (nettoyage/ventilation/aération/nombre de personnes dans un même endroit)
- ✚ Les collations avec les résidents restent interdites afin de maintenir les gestes barrières (la contamination se fait principalement lorsque le masque est baissé, notamment au moment des repas)
- ✚ Chaque visiteur est invité à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée
- ✚ La Direction de l'établissement se réserve le droit de suspendre les visites des personnes ne respectant pas les règles fixées par l'établissement
- ✚ Il est rappelé qu'être vacciné n'empêche pas d'être contaminé ni contaminant, le respect strict des gestes barrières reste de rigueur.
- ✚ Ces mesures d'assouplissement seront remises en cause à compter de trois cas de COVID (personnels et résidents),
- ✚ Les denrées apportées subissent le même circuit que précédemment (6 heures en décontamination), les produits frais restent interdits (riz au lait, pâtisserie, etc...).

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon le contexte épidémiologique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,



M. Patrick REMY.